

Université Mohamed BOUDIAF.
Faculté des Lettres et des Langues.
Département des Lettres et langue française.
Module : Initiation à la traduction.
Année universitaire : 2020/2021
Niveau : 2^{ème} année
Maître : **KHEDAR**

LES TYPES DE TEXTE SELON KATHARINA REISS.

Les questions essentielles à se poser avant d'entamer la traduction d'un texte – quel qu'il soit – sont les suivantes :

Quel but l'auteur a-t-il cherché à atteindre en écrivant son texte ?

Quelle est la fonction principale de ce dernier ?

S'agit-il d'un texte visant exclusivement à transmettre une information ?

L'auteur souhaitait peut-être davantage exprimer des sentiments à travers les mots, attachant plus d'importance à la forme qu'au contenu ou souhaitait-il inciter le lecteur à agir d'une certaine manière?

Katharina Reiss, linguiste et traductrice allemande a fait valoir dans l'ouvrage intitulé : **La critique des traductions, ses possibilités et ses limites**, qu'il faut établir une typologie des textes pour répondre à ce genre de question et pour ce faire, cela nécessite premièrement de chercher :

«Un Point de référence commun pour l'analyse textuelle du traducteur et pour celle du critique »

(REISS, Katharina, *La critique des traductions, ses possibilités et ses limites : catégories et critères pour une évaluation pertinente des traductions*, 2002, p. 41).

Ce point de référence commun n'est autre que l'élément constitutif de tout texte, à savoir **la langue**.

Selon elle, les textes n'étant faits que de langue, « l'analyse d'un texte consiste [donc] à déterminer **la fonction** qu'y exerce la langue » (Ibid., p. 41).

Katharina Reiss reprend les trois fonctions de la langue qu'a définies son compatriote, **Karl Bühler**, soit les fonctions de **représentation**, d'**expression** et d'**appel**, et relève qu'un texte peut remplir plusieurs fonctions à la fois.

Katharina Reiss distingue, selon la fonction de la langue qui prime, trois grands types de textes : lorsque la fonction prédominante est la représentation, les textes sont dits **informatifs**, lorsque c'est la fonction d'expression, ils sont dits **expressifs** et lorsque c'est la fonction d'appel, ils sont dits **incitatifs**.

À ces trois types de textes définis selon les fonctions de la langue s'ajoute un quatrième groupe de textes, dits « **scripto-sonores** » ; il s'agit des textes qui, « bien que fixés par écrits, parviennent à l'oreille de leur destinataire sur un support non linguistique, sous une forme parlée (ou chantée) » (Ibid., p. 44).

TEXTES A DOMINANTE INFORMATIVE :

Les textes à dominante informative regroupent les genres de textes suivants :

Les nouvelles des journaux, les commentaires publiés dans la presse, les reportages, la correspondance commerciale, les catalogues, les modes d'emploi, les descriptifs d'invention, les documents, les papiers

officiels, les ouvrages didactiques, les monographies en tout genre, les dissertations, les essais, les rapports, les traités et les textes spécialisés traitant de sciences humaines, de sciences de la nature ou de techniques.

Katharina Reiss précise que, si les textes informatifs servent avant tout à transmettre un contenu, il ne faut pas pour autant en conclure qu'ils sont dépourvus de forme.

En effet, « de même qu'il n'existe pas de forme langagière absolument dépourvue de contenu, il n'existe pas de contenu sans forme » (Ibid., p. 45).

Pour Katharina Reiss, le plus important, lorsqu'on traduit ce type de textes, **est de restituer l'intégralité de l'information contenue dans l'énoncé de départ** car « dans ce type de textes, le principal est le **contenu informationnel** et le lecteur de la traduction souhaite **recevoir ce contenu** sous une forme respectueuse de l'usage en langue-cible » (Ibid., p. 48).

TEXTES A DOMINANTE EXPRESSIVE :

Contrairement aux textes à dominante informative, dont l'élément fondamental est le contenu (la chose qui est dite), les textes à dominante expressive ont pour composante essentielle la forme (la manière dont l'auteur dit quelque chose).

Il s'agit en somme de tous les textes pouvant être qualifiés **d'ouvrage littéraire ou poétique**, soit la **prose littéraire (essais, pages culturelles publiées dans la presse, etc.)**, la **prose poétique (anecdotes, histoires brèves, nouvelles, romans)** et la **poésie dans toutes ses variantes**.

Katharina Reiss précise que, « dans les textes de ce type, les éléments formels employés consciemment ou non par l'auteur provoquent **un effet esthétique spécifique** » (Ibid., p. 49).

Ces éléments formels (sons, effets de style, proverbes, métaphores, etc.) donnent à un texte expressif une apparence unique, qui ne peut qu'être partiellement reproduite en langue-cible.

Katharina Reiss s'interroge sur l'attitude que doit adopter le traducteur à l'égard des éléments formels de la langue-source.

Pour elle, s'il n'est pas question que le traducteur les reproduise « servilement » en langue-cible, ce qui est de toute façon impossible, notamment avec les sons, il n'est pas non plus question qu'il les ignore purement et simplement. Cela tient au fait qu'il doit reproduire, dans sa traduction, l'effet esthétique du texte-source.

Pour ce faire, le traducteur ne va pas reprendre les éléments formels de la langue-source, mais s'en inspirer et choisir en langue-cible des équivalents qui provoqueront le même effet sur le lecteur de la version-cible.

TEXTES A DOMINANTE INCITATIVE :

Les textes à dominante incitative ont la particularité d'être liés à une intention, c'est-à-dire qu'ils sont toujours destinés à produire sur le récepteur un certain effet extralinguistique.

Il en résulte que, « **ce qui compte, c'est d'obtenir l'effet recherché ; la traduction doit conserver avant tout la fonction d'appel, ou fonction d'incitation, que le texte adresse à son récepteur (auditeur ou lecteur)** » (Ibid., p. 57).

Relèvent des textes à dominante incitative tous les genres de textes dans lesquels la fonction d'appel de la langue prédomine, « c'est-à-dire dans lesquels **la réclame, la publicité, le zèle missionnaire, la**

propagande, la polémique, la démagogie ou la satire constituent la fin ou le moyen de l'énoncé linguistique » (Ibid., p. 58).

Les textes incitatifs se caractérisent par leur **parti-pris**, leur **engagement extra-littéraire** et leur **instrumentalisation**, autant de caractéristiques que le traducteur doit conserver.

Cette nécessité soulève la question de la méthode de traduction de ce type de textes.

Pour Katharina Reiss, le traducteur doit écrire son texte **de façon à ce qu'il déclenche le même effet que l'original**.

« **Faire passer dans sa version l'appel contenu dans le texte original, [...] à provoquer un effet identique à celui qu'escomptait l'auteur du texte-source** » (Ibid., p. 63).

TEXTES SCRIPTO-SONORES :

Les textes scripto-sonores sont des textes qui dépendent d'un support extralinguistique et de formes d'expression non verbales (graphiques, auditives ou visuelles).

Constituent par conséquent des textes scripto-sonores « **tous les textes qui ont besoin d'un support extralinguistique pour parvenir aux oreilles de leurs destinataires et dans lesquels l'agencement des mots doit, aussi bien en langue-source qu'en langue-cible, se plier aux contingences propres à ce support** » (Ibid., p. 63).

Il s'agit des films ou des annonces publicitaires paraissant dans la presse écrite, parlée (radio) ou télévisée, qui suppléent aux trois autres types de textes à l'aide d'images, de la musique, etc

SYNTHESE

Selon Reiß, toute traduction est un compromis, et les choix traductionnels peuvent se faire au détriment de certains éléments du texte. Il s'agit donc tout d'abord d'identifier le type de texte, afin de prendre des décisions qui en découlent et de respecter un certain ordre des priorités, qui en sont tributaires.

La méthode de traduction développée par Reiß exige de la part du traducteur des considérations qu'elle résume de la façon suivante : Autrement dit on examinera, pour un texte informatif, si la version-cible assure avant tout l'invariance de l'information ; pour un texte expressif, il s'agit de voir si outre l'invariance de l'information, toujours souhaitable, les principes formels auxquels obéit l'organisation langagière ont été respectés et si l'effet esthétique produit par la traduction est semblable à celui de l'original ; pour un texte incitatif, si l'effet visé par le texte original a été atteint en langue-cible ; pour un texte scripto-sonore, si les conditions spécifiques liées au support utilisé et le rôle supplémentaire du moyen d'expression non linguistiques ont été pris en compte.